



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

Secrétaire de séance : Michel Rampon

Excusés : Jean-Paul Ducreux

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis de 230,70 € pour du matériel pour la cantine chez l'entreprise Patay.
- Monsieur le Maire informe que l'installation de la chaufferie collective ne comprend que le réseau principal. La régulation et les modifications de l'hydraulique des réseaux secondaires restent à la charge de la commune. Un devis a été signé avec l'entreprise Bealem pour un montant total de 13 524 € TTC (comprenant, entre autres, l'installation d'un ballon eau chaude mixte de 300 L avec régulation à distance à la salle polyvalente, déplacement de l'installation et câblage à la sous-station de l'école, la régulation avec pilotage à distance séparément pour la mairie et l'agence postale et le déplacement de l'installation à la sous-station au local technique.)
- Monsieur le Maire informe de la signature du devis avec l'entreprise TP Lacassagne (entreprise choisi lors de la précédente séance) pour les travaux de rénovation du réseau assainissement et eaux pluviales de la Place de la Bascule pour un montant de 19 269 € HT. Les travaux sont prévus à partir du 19 décembre pour se terminer sur la première semaine de janvier. Un arrêté de circulation, sur les préconisations du Département, a été pris, prévoyant, certains jours où la circulation sera totalement interdite à tous les véhicules, avec mise en place d'itinéraires de déviation.

► Modification de l'attribution de compensation à C.C.C.L :

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de compensation a été instauré lors du passage à la Taxe Professionnelle Unique et informe les élus de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du 13 octobre, où, à l'unanimité, celle-ci souhaitait engager une réflexion approfondie sur une modification des attributions de compensation afin d'alléger la charge des communes affectées d'une attribution négative.

Il donne lecture de la lettre du Président de Chamousset en Lyonnais notifiant la délibération prise, à la majorité, par le Conseil Communautaire, portant révision de l'attribution de compensation. Il expose que, pour être adoptée, cette révision doit faire l'objet de délibérations concordantes des 14 communes membres, à l'unanimité.

Dès 2016, l'application de cette proposition de modification conduirait à porter la contribution communale de 18 063,68 € à 6 090,60 €.

Monsieur le Maire invite par conséquent le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires proposées par la Communauté de Communes, qui, après vote, décide d'approuver cette proposition, à l'unanimité.

► **C.C.M.DL : nouvelle répartition des sièges communautaires :**

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de délégués à la Communauté de Communes Des Monts du Lyonnais (C.C.D.M.L) issue de la fusion des C.C Hauts du Lyonnais et Chamousset en Lyonnais sera de 35 sièges, dont un siège pour Longessaigne, avec un délégué suppléant (tel que prévu par la loi pour les communes n'ayant qu'un seul siège).

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la loi prévoit que le délégué titulaire ainsi que le suppléant sont désignés dans l'ordre du tableau de composition du Conseil Municipal, à savoir :

Délégué titulaire : Le maire - Délégué suppléant : Le premier adjoint

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle répartition des sièges et prend acte de la nomination du délégué titulaire (Bruno Goujet) et du délégué suppléant (Michel Rampon)

► **Renouvellement adhésion assurance groupe CDG69 (risques statutaires agents)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Longessaigne des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la Commune de Longessaigne a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- qu'il a été, par délibération du 05 avril 2016, demandé au Centre de Gestion 69 de mener pour son compte la procédure concurrentielle avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet du 1^{er} janvier 2017 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux, et d'en confier la gestion administrative au CDG69 par le biais d'une convention moyennant une participation pour la gestion administrative des dossiers ;
- que les conditions proposées à la commune de Longessaigne à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux de prestations négociés pour la commune par le CDG69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe signés avec le groupe SOFAXIS-CNP Assurances. Les nouvelles modalités sont les suivantes :

- **Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**
 - Risques garantis : congé de maladie ordinaire, accident du travail et maladie professionnelle, décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité/adoption/paternité (avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt).
 - Taux de cotisation : 5.89 % (+0,27% de frais de gestion)
- **Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public**
 - Risques garantis : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service (avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt)
 - Taux de cotisation : 1,10 % (+0,06% de frais de gestion)

► **Approbation de la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :**

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Suite au diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP réalisé par le bureau d'études ESPRI Sud-Est, plusieurs modifications sont à apporter sur l'ensemble des bâtiments communaux. Après une analyse par la commission Bâtiments, celle-ci propose un agenda des travaux à réaliser sur 6 ans. Cette demande sera soumise à l'approbation des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'agenda proposé par la commission.

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

► **Avenant et participation 2017 pour contrat d'assistance juridique CDG69 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours à la mission d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône depuis 1995 (mise à disposition de juristes auprès des communes pour répondre à diverses questions). Le coût de la participation communale pour l'année 2017 est fixé à 517 € (contre 511 € en 2016).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

► **Approbation du rapport 2015 sur prix et qualité du service public eau potable (SIEMLY) :**

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier), en liaison avec la SDEI (Groupe SUEZ-Lyonnaise de Eaux).

Ce rapport 2015 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Le rapport est disponible en mairie.

► **Contribution provisoire SIEMLY pour 2017 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais qui s'élève à 1 601,60 € pour l'année 2017, soit 2,60€ par habitant (2,59 € en 2016). Il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables, comme pour les années précédentes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

► **Association Solidarités Paysans : demande de subvention exceptionnelle :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Solidarités- Paysans 01-69 pour leur action de communication. L'association a, en effet, organisé une soirée théâtre sur la commune, avec location de la salle polyvalente, suivi d'un moment d'échange et de débat sur les difficultés en agriculture.

Considérant que le prix de la location de salle demandée s'élevait à 238 €, le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 179 €, afin que le coût résiduel (59 €) s'élève au même prix qu'une location pour une association communale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.



► **Animation OGEC : engagement de participation (subvention d'équilibre) :**

Cyril Perrasse et Géraldine Obriot, membres de l'OGEC, ne participent pas au débat et au vote.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'OGEC prévoit une animation avec les enfants le vendredi 2 décembre, avec un spectacle de magie retenu pour clôturer cette manifestation.

Monsieur le Maire nous informe d'un courrier de l'OGEC (Ecole Ste Blandine) demandant à la municipalité la possibilité de lui accorder une subvention d'équilibre dans le cas où les recettes du spectacle ne couvrent pas les frais occasionnés pour celui-ci.

Le Conseil Municipal approuve cette demande, à l'unanimité, en donnant un accord de principe. Le montant de la participation sera décidé, au vu du bilan de cette manifestation, qui nous sera transmis ultérieurement.

► **Ecole - O.G.E.C : demande d'ouverture 4e classe pour 2017/2018 (soutien) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la directrice de l'école sollicitant un appui de la mairie pour la demande d'ouverture d'une 4ème classe pour l'année scolaire 2017/2018. Cette demande fait suite à l'augmentation des effectifs (72 en 2015/2016, 82 en 2016/2017).

Monsieur le Maire demande l'avis des élus par rapport à cette demande. Après échange, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'envoi d'un courrier de soutien à la Direction de l'Enseignement Catholique. Ce courrier décrira les relations entre la commune et l'école, l'investissement de la commune dans la pérennité de cette seule école du village, l'attractivité de la commune pour l'installation de nouvelles familles.

► **Décisions modificatives / Budgets 2016 (section investissement) :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses avant la fin de l'année 2016 et dont le détail figure ci-dessous :

- Compte 022 Dépenses imprévues	- 19 000,00 €
- Opération n° 54 Compte 2111 (Actions foncières)	- 6 000,00 €

Création de 3 nouvelles opérations :

- Opération n° 55 Compte 2031 (Diagnostic & étude Ad'AP)	+ 2 600,00 €
- Opération n° 56 Compte 2313 (Rénovation salle de cinéma)	+ 8 500,00 €
- Opération n° 57 Compte 2152 (Régulation et réseau secondaire) chauffage	+ 13 900,00 €

► **Chaufferie collective et réseau de chaleur : point / avancement des travaux :**

Michel Rampon informe le Conseil de l'avancement des travaux du SYDER pour la chaufferie collective. La mise en service sera sans doute retardée de quelques jours par rapport aux difficultés rencontrées pour le raccordement électrique.

► **Point / travaux bâtiments : Halle-préau - Salle de cinéma :**

- Halle-préau : Une rencontre a eu lieu avec ENEDIS (ex ERDF) ce jour au sujet du dévoiement de la ligne Haute Tension qui se situerait sous le projet de bâtiment halle-préau. Nous sommes dans l'attente des solutions techniques proposées et des coûts.
- Salle de cinéma : En attente de solutions à trouver avec ENEDIS, la pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la salle de cinéma est reportée à une date ultérieure.
La commission Bâtiments propose différents travaux à réaliser sur la toiture avec devis à l'appui (dépose des tuiles, film d'étanchéité, velux, isolation thermique et phonique). Après débat, le Conseil Municipal décide de ne réaliser les travaux d'étanchéité que sur la surface impactée par la pose des panneaux photovoltaïques. Le montant de ces travaux s'élèverait à 8 270,76 € TTC.

► **Point / travaux voirie et assainissement (entrée de village et déviation) :**

- Assainissement : Les travaux à l'entrée du village (place de la Bascule) seront réalisés durant la semaine 51. L'entreprise TP Lacassagne et la commune travaillent sur un plan de déviation, avec le concours des services du Département du Rhône.
- Voirie : Les travaux concernant le chemin situé entre « Le Crêt Midon » et « Le Perrier » sont prévus pour la semaine 47.

► **Reprise commerce bar-restaurant (compte-rendu du comité de pilotage) :**

Une première réunion du comité de pilotage pour la réouverture du commerce a eu lieu le 8 novembre. Le nettoyage des locaux par les agents communaux est programmé. Une rencontre avec les candidats potentiels va avoir lieu dans les jours et semaines à venir.

► **Questions diverses :**

- Caserne des pompiers : une rencontre entre le SDMIS, l'architecte et les pompiers de Montrottier est prévue le 28 novembre à la mairie de Montrottier, afin de nous présenter l'avant-projet et le planning prévisionnel des travaux.
- Restauration scolaire : le repas de Noël des enfants aura lieu à la salle Polyvalente, le jeudi 15 décembre.